



**Compte-rendu  
Comité technique ministériel (CTM)  
du 19 décembre 2013**



L'ouverture de ce CTM est marquée par une minute de silence à la mémoire de notre collègue et camarade Sylvain Mougnet, chef d'équipe d'exploitation au CEI d'Héricourt DIR EST, qui a perdu la vie en service le 10 décembre, fauché par un poids lourd sur la RD 438. (Voir notre déclaration liminaire ci-dessous).

Elus CGT (titulaires ou suppléants) : Marie Hélène Thomas, Francis Combrouze, Philippe Garcia, Willy Garing Didier Lassauzay. Elus FSU (titulaire ou suppléant) : Simon Lery, Hervé Vullion. Experts CGT, FSU sur le point unique Agence de la Biodiversité : Vincent Vauclin, Etienne Farand, Rémy Arseno.

*Déclaration liminaire CGT et FSU (voir ci-dessous).*

*La réponse du Secrétaire Général en substance :*

Suite au décès de Sylvain Mougnet, un point a été fait au CHSCTM du 18 décembre veille du CTM. Les conditions de circulation des poids lourds sont essentielles pour la vie des agents. Il est décidé de saisir de cette question le Comité interministériel de sécurité routière. Le droit de retrait des agents d'exploitation doit être accueilli avec respect. Il sera procédé début 2014 à une évaluation du cadre actuel des conditions d'exercice des missions et de travail dans les DIR : cette évaluation sera soumise à une appréciation contradictoire. A la demande des ministres, une promotion interviendra à titre posthume pour Sylvain Mougnet, dont la famille fait l'objet de toute l'attention de l'administration.

***Projet de loi Biodiversité titre III portant création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)***

Dans le cadre du projet de loi Biodiversité qui comporte 6 titres, est soumis à l'avis du CTM le titre III relatif à la création d'un nouvel établissement public administratif (EPA) Agence française pour la biodiversité. Le DGALN (Jean Marc Michel, auteur des rapports de préfiguration de l'AFB) et le DEB (Laurent Roy) présentent le projet. Il prévoit l'intégration dans l'AFB des structures suivantes avec leurs moyens existants (effectifs totaux selon étude d'impact) : des EPA, ONEMA (883), AAMP (166), PNF (44,5), GIP ATEN (34) et des associations FCBN (8), FCEN (5), RNF (10) et FPNR (1,5). Ils précisent que l'ONCFS, suite à arbitrage gouvernemental, ne sera ni intégré, ni rattaché à l'AFB. Cette notion d'« établissement rattaché » s'appliquera aux parcs nationaux, qui continueront d'avoir leur autonomie d'EPA, et se traduira par la mise en commun de moyens (par

exemple fonctions supports). Enfin le service du patrimoine naturel (SPN effectifs de 70) du MNHN serait une « unité mixte » avec l'AFB, à créer par voie réglementaire ou conventionnelle, sans s'appuyer sur les règles actuelles pour les unités mixtes de recherche.

**La CGT et la FSU interviennent (voir en pièces jointes les deux interventions)** en contestant les incohérences du projet présenté, l'absence totale de moyens supplémentaires, alors que les moyens humains transférés sont en baisse, le déséquilibre des moyens financiers transférés constitués pour l'essentiel du prélèvement sur les redevances eau, l'inconnu de l'organisation territoriale de l'AFB... Les personnels sont inquiets et perturbés par un projet de regroupement qui ne tient pas compte des spécificités des missions et ne tire pas enseignement des difficultés rencontrées pour la protection et la gestion des composantes de la biodiversité. L'avis du CNTE du 17 décembre sur la partie AFB du projet de loi biodiversité souligne ces faiblesses et formule des demandes. Dans les consultations en cours des CT des établissements, il faut relever les votes unanimes contre des CT ONEMA et CT AAMP. S'agissant des personnels, les améliorations de carrières pour les ATE et TE, d'une part, les améliorations de carrières par un statut commun pour les contractuels et des possibilités attractives de titularisation, d'autre part, appellent des réponses concrètes et urgentes.

En réponse, le secrétaire général et le DGALN, assurent que :

- Pour les moyens humains et financiers prévus pour l'AFB... On en est là, il faudra faire mieux avec le PLF 2015... mais cela peut fonctionner en l'état en 2015...
- Le règlement des situations humaines et des difficultés rencontrées par les contractuels depuis longtemps est un préalable, logique et positif, à la création de l'AFB,
- La fusion du corps des TE et des techniciens de l'Agriculture comme condition d'application du nouvel espace statutaire est refusée par les deux ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, la fonction publique et le budget ont donc été saisis et un arbitrage est nécessaire,
- Les DREAL poursuivront leurs missions sur la Biodiversité d'autorités administratives, d'animation des actions menées et d'intégration de la biodiversité dans les autres politiques publiques.

**Nous relevons que ces réponses** ne traitent pas de la cohérence des activités prévues et de l'organisation territoriale du projet AFB, que l'aggravation du décalage missions/moyens sur la biodiversité est très préoccupante. Aucune garantie n'est d'ailleurs apportée sur ce point, comme sur celui du non transfert d'effectifs des services de l'Etat vers l'AFB... Les ministres successifs de l'écologie (MME Batho puis M. Martin) ont pourtant déjà déclaré à propos du projet d'AFB « si c'est pour faire à moyens constants, cela ne vaut pas le coup... ». Or depuis la présentation du projet au CTM de juin, aucune évolution positive ne peut être signalée !

Une trentaine d'amendements aux articles du titre III ont été soumis par les organisations syndicales à la discussion et au vote du CTM. Sans entrer dans le détail de chaque amendement et vote, différents objectifs ont été poursuivis...

- Pour contester l'intégration de l'ONEMA ou de l'AAMP afin d'affirmer leurs spécificités, ou demander que la notion « d'établissements rattachés » s'applique également à l'ONCFS.

- Pour garantir la continuité de l'exercice des missions de police judiciaire des agents commissionnés de l'ONEMA ou de l'AAMP, pour demander que le contrat d'objectifs de l'AFB porte aussi sur les moyens, ou affirmer les implantations nationales, interrégionales et départementales de l'AFB, ou bien interroger le rôle des préfets vis-à-vis de l'AFB (l'étude d'impact affirmant que les préfets ne sont pas les délégués territoriaux de l'AFB).
- Pour augmenter le nombre de représentants élus des personnels au CA en le portant à cinq (le projet ne prévoit qu'un seul représentant...), préciser que les fonctionnaires sont affectés à l'AFB en position normale d'activité, prévoir une option favorable de titularisation des contractuels avec l'option d'un nouveau statut commun meilleur que les statuts actuels des contractuels de différents établissements intégrés ou non à l'AFB (l'étude d'impact affirmant que la liste des établissements publics dérogeant à l'obligation de recruter des fonctionnaires devra être revue).

Il ressort de cette séquence de votes sur les amendements que l'administration n'entend pas modifier son projet sur les points essentiels. Toutefois le secrétaire général modifie le texte sur les points suivants : exercice des missions de police judiciaire, passage au pluriel des représentants élus des personnels au CA (à fixer par décret), évaluation des travaux scientifiques et techniques de l'établissement par son conseil scientifique et technique, affectation des fonctionnaires en position normale d'activité.

**Vote sur le texte présenté :**

|| **Contre unanime : CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA.**

\*

\* \*

**Déclaration liminaire de la CGT et FSU**

Lu par Simon LÉRY

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement,  
Monsieur le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, messieurs,  
Camarades,

Une fois de plus un agent de la filière exploitation a perdu la vie en service. Sylvain MOUGENET, chef d'équipe d'exploitation au CEI d'Héricourt à la DIR Est, père de deux enfants, a été fauché par un poids lourd sur la RD 438 le 10 décembre. Comme pour un accident mortel de la DR Ile de France, qui a ôté la vie à une jeune TSDD de la spécialité EEI, la CGT a appelé les personnels à déposer un droit de retrait aujourd'hui, jour de la tenue du CHSCT de la DIR Est et de ce CTM. Il s'agit de vous interpeller sur la dangerosité des missions exercées par ces personnels, les risques routiers auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

Combien d'agents restent handicapés, blessés, meurtris, suite à un accident de service, et/ou vont travailler la peur au ventre ?

Si la présence de responsables ministériels aux obsèques de notre camarade a été apprécié, pour autant elle ne dédouane pas le ministère de ses responsabilités en refusant de ré-ouvrir des négociations sur un cadrage national dans les DIR.

Il serait grands temps que notre ministère prenne les mesures qui s'imposent en matière de reconnaissance (parcours carrières-rémunérations), de conditions de travail, de moyens matériels et humains. Des baisses d'effectifs de personnels d'exploitation seraient envisagées dans certaines DIR pour 2014. Si cela devait se confirmer, nous nous y opposerions catégoriquement.

La pénibilité des missions exercées par ces personnels, autre facteur de détérioration des conditions de vie, doit également être reconnue par la bonification du service actif, permettant un réel départ anticipé.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la relaxe des 5 militants CGT prononcée mardi dernier par le tribunal de Roanne. Ils étaient poursuivis pour avoir refusés de se soumettre au prélèvement ADN, bien que dispensés de peine par le tribunal de Lyon le 19 novembre 2012 pour avoir tagué un mur pendant une manifestation contre la réforme des retraites en 2010.

Il s'agit là d'une décision de bon sens et de la victoire de la solidarité qui depuis de nombreux mois a traversé CGT, nos organisations syndicales et au delà.

Atteinte aux libertés d'expression syndicale, y compris dans notre ministère, la pratique est courante. L'exemple le plus récent est l'utilisation abusive du « maintien dans l'emploi » dans les DIR la semaine dernière. Alors que les organisations de la FNEE-CGT n'avaient pas appelé à la grève, cette semaine était annoncée par notre confédération et par la fédération comme une semaine d'actions. Une telle pratique constitue une atteinte au droit de grève. Nous demandons que soit rappelé aux services d'une part la procédure « maintien dans l'emploi », et par ailleurs les conditions de son utilisation.

Pour ce CTM un peu particulier, puisqu'il comporte un point unique, je passerai rapidement la parole aux experts que nous vous avons demandé de nommer sur ce sujet de l'Agence Française de la Biodiversité.

Je me garderai d'évoquer à nouveau des points que nous avons eu encore l'occasion d'aborder le 5 décembre dernier : vous seriez par exemple amené à sortir à nouveau un joker – le troisième – sur les crédits AFITF suite à la non perception pour 2014 de la taxe poids lourds.

Vous nous avez annoncé pour le 16 décembre une lettre de cadrage pour le comité de suivi ADS-ATESAT : nous vous remercions de votre lettre du 17 décembre : le cadre va en effet devoir être rempli.

Un point d'attention tout de même : au premier février s'appliqueront les nouvelles grilles indiciaires pour la catégorie C, avec ses incidences sur la catégorie B. Plusieurs dizaines de milliers d'agents, C administratifs, techniques ou d'exploitation, devront être traités par le PSI pour un reclassement. Nous attirons votre attention sur l'ampleur du travail, la nécessité de donner des moyens pour la prise rapide des arrêtés, quand on sait les retards pris pour les changements d'échelon. Nous vous rappelons que pour les personnels d'exploitation il ne faut pas faire l'impasse sur le rattrapage sur les taux des heures supplémentaires. Nous vous demandons de donner des instructions aux PSI dans ce sens.

Au sujet de l'AFB, et encore une fois avant de passer la parole aux experts, vous nous avez dit la dernière fois qu'il nous restait 12 mois pour éclairer les zones d'ombre, mais au-delà de ce sujet, et au travers de l'Agence Française de la Biodiversité, ce Comité Technique Ministériel est l'occasion

de porter un peu un éclairage sur l'état d'abandon des politiques de l'environnement et des agents qui en ont la charge, depuis la création du « grand ministère »

Sur tous les dossiers ou presque, rien n'a avancé. Dois-je vous rappeler le dossier des ATE – TE, pour lequel le ministre reconnaissait lui-même que c'était un dossier qui n'avait pas avancé, alors même qu'il faisait partie des chantiers prioritaires de l'agenda social ou bien sûr celui des contractuels des établissements publics, en particulier de l'ONEMA, qui est censé trouver une réponse rapidement puisque vous en avez à maintes reprises fait un préalable à la création de l'AFB.

Mais création qui se ferait à moyens constants, nous y reviendrons...

En matière de moyens justement, il nous faut revenir sur le prélèvement de 210 M€ sur le budget des agences de l'eau, que vous n'avez pas su éviter dans le PLF 2014. Soit disant coup unique mais il semble déjà que Bercy prépare déjà le coup suivant pour le PLF 2015, où il serait question de nouveaux prélèvements à hauteur de 1 milliard d'euro !!!

Est-ce le prélude à la rebudgétisation des redevances ? Dans ce contexte, quel avenir pour les agences de l'eau ? Surtout quand certaines collectivités comme la Région Bretagne revendique de prendre en main la politique de l'eau, et que, pour citer le vice-président du conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement, *«la préfecture de région y est favorable et nous avons reçu un courrier du directeur de l'eau au ministère de l'écologie, Laurent Roy, nous demandant de travailler sur ce projet»*,

En terme de dialogue social, nous vous réclamons depuis des années la création de comités techniques spéciaux inter-établissements et là-dessus nous attendons toujours. Outre la carence que cela constitue en matière de dialogue social, nous y voyons aussi la marque que le ministère ne souhaite pas jouer pleinement son rôle de tutelle vis-à-vis des établissements de la sphère écologie, et se cantonne à une approche comptable. Ainsi le 13 décembre, dans le groupe de travail inter-parcs nationaux sur le dialogue social, une instance informelle, sa seule intervention est de demander un chiffrage de réduction de postes mutualisés.

Pas étonnant qu'on arrive aujourd'hui à des situations de blocage: outre les mouvements de cet automne à l'ONEMA et l'ONCFS pour soutenir les contractuels, boycott du séminaire des chefs de service à l'ONEMA la semaine dernière, 5 grèves dans les parcs nationaux contre l'appauvrissement des budgets des parcs et les réorganisations. A l'heure de l'AFB, dont la construction prévoit que les parcs nationaux seront des opérateurs rattachés, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité est totalement absente dans ce dossier ; en particulier au Parc des Cévennes, où le climat est extrêmement tendu. Là aussi, la tutelle abandonne son travail de régulation, puisque seul le Préfet de Lozère se saisit du dossier.

Nous avons largement évoqué, lors du CTM du 5 décembre, la lettre du médecin coordonnateur des médecins de prévention pour les services du ministère au sujet de la conséquence de la réforme de l'ADS et de l'ATESAT sur la santé des agents, mais vous seriez sans doute avisé d'interroger les médecins de prévention des établissements publics, pour savoir comment les agents vivent des modes de management parfois brutaux, sous la contrainte de la réduction imposée des plafonds d'emploi. Faire du chiffre, comme aux sombres heures récentes du ministère de l'intérieur, semble, par exemple, le seul credo du directeur général de l'Agence de l'Eau RMC, quel qu'en soit le prix pour les agents.

Cette réduction des plafonds d'emploi, malgré la montée en puissance des missions des établissements, en Agence de l'eau comme à l'ONEMA, induit une dégradation des conditions de travail qui, de plus en plus, génère des situations de détresse au travail

Et pourtant les agents en charge des politiques de l'environnement ne sont pas moins exposés que les autres dans ce ministère.

Est-ce un effet de cet abandon, que de voir les actes de manifestations violents à leur égard se multiplier ?

Suite au saccage des locaux du service départemental de l'ONEMA de l'Allier, le ministre avait été prompt à nous répondre, et c'est tant mieux, avec des mots de ferme soutien aux agents. Mais dans les faits, sur le terrain, que s'est-il passé ? Le 5 décembre, c'étaient les locaux de la DDT de l'Aube qui faisaient l'objet de dégradations et de déversement de fumier, amenant son directeur à condamner, sous la pression des manifestants, des actes de police réalisés pourtant sous sa responsabilité. Le 11 décembre, c'étaient la DREAL et la DRAAF de Nantes qui étaient assaillies, forcées à négocier la non application des textes réglementaires sous la pression des canons à purin.

Faudra-t-il, comme en 1999, que ce soit le bureau du ministre qui soit saccagé pour qu'il réagisse à la hauteur du problème ? Nous attendons aujourd'hui un soutien fort, clair, médiatisé aux agents en charge des politiques de l'environnement, et tout particulièrement des polices. Et que ce soutien mette un terme à ce type d'exactions.

Nous pourrions également évoquer l'IFORE, qui ne joue plus son rôle, notamment vis-à-vis de la formation commune des corps de l'environnement, puisque chaque établissement revoit le tronc commun de ses formations pour l'adapter à ses propres besoins.

L'année 2013 a démontré que les services et opérateurs de terrain touchaient leurs limites de fonctionnement, dans un contexte où le ministère ne paraît plus rien piloter à quelque niveau que ce soit. Les exemples donnés démontrent un blocage progressif du fonctionnement de la sphère écologie publique. Au moment où nos gouvernants affichent des notions d'exemplarité pour notre pays, quels moyens veulent-ils se donner ? Dans ces conditions, 2014 ne peut être que l'année de rupture qui engagera le retrait de la France sur l'ensemble de ses engagements européens et internationaux dans ce domaine